

## Soutenir MaRaVal

### *Unis pour une même cause*

La Fondation MaRaVal se tient aux côtés des personnes concernées par une maladie rare ; elle les accompagne et s'engage en leur faveur avec compétence et bienveillance. Pour continuer à proposer ses prestations et les rendre accessibles à tous, elle a besoin de soutien. Elle invite donc ses bénéficiaires (patients, proches, professionnels), ainsi que les personnes et les institutions sensibles à sa cause à devenir **donateurs** ou à s'impliquer comme **bénévoles**.

#### **En remerciement de votre soutien...**

Lorsque vous choisissez de soutenir MaRaVal, nous vous envoyons des informations en lien avec nos actualités et vous annonçons les événements que nous organisons. Si les finances de la fondation le permettent, nous pouvons, à notre libre appréciation, réduire ou supprimer les frais liés à nos prestations.

**Exemples de dons** donnant accès à des conditions préférentielles, selon votre situation :

- CHF 50.- personne seule
- CHF 70.- famille monoparentale avec enfant-s de moins de 18 ans
- CHF 80.- couple
- CHF 100.- famille avec enfant-s de moins de 18 ans

Les enfants majeurs sont invités à effectuer leur propre démarche de soutien, selon la liste ci-dessus. Le don est valable pour l'année civile en cours et prend effet dès son versement. À partir du 1<sup>er</sup> novembre, aucun don n'est sollicité. MaRaVal étant reconnue d'utilité publique, vos dons sont **déductibles** selon les dispositions fiscales en vigueur dans votre canton.

#### **Et si je ne peux pas faire de don ?**

Un don n'est **jamais une condition** pour recevoir l'aide de MaRaVal. Si vous avez besoin de nos prestations, mais que vous n'êtes pas en mesure d'effectuer un don ou de régler les frais associés, il vous suffit de nous le signaler. Grâce à un fonds dédié, nous pouvons couvrir tout ou partie des coûts, sans justificatifs à fournir et dans un esprit de confiance.

#### **À qui s'adressent nos prestations ?**

- Nos prestations d'**accompagnement** et de **coordination** sont en priorité destinées aux personnes domiciliées en Valais, concernées par une maladie rare ou en errance diagnostique, ainsi qu'à leurs proches. Il peut arriver que la fondation ne puisse pas donner suite à une demande ou poursuivre un accompagnement en cours. Cette décision repose sur une évaluation attentive de chaque situation ; elle peut dépendre de nos ressources ou d'autres circonstances spécifiques. Elle n'a pas à être motivée et ne remet nullement en cause l'attention accordée à chaque sollicitation.
- Nos **formations** sont accessibles à tous, quel que soit votre lieu de résidence.

#### **Contact**

Une question ou une situation particulière à partager ? Contactez-nous !